



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Espace

Question écrite n° 2285

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bireau demande à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche quelle est la part de la France, au niveau de l'encadrement matériel, dans la préparation par l'Agence spatiale européenne du programme « Integral 33 », et quelles retombées scientifiques il en attend.

### Texte de la réponse

L'Agence spatiale européenne a sélectionné début juin le programme « Integral » dans le cadre des missions du programme scientifique obligatoire de l'ESA (Agence spatiale européenne). « Integral » fera l'objet d'un accord de coopération entre l'Agence spatiale russe (RKA), l'Agence spatiale américaine (NASA) et l'ESA. Il s'agit d'un projet d'astronomie dans la gamme des rayonnements Gamma. Le choix d'Integral a été effectué au terme d'une compétition très serrée entre des propositions relevant de l'astronomie, de la planétologie et de la physique fondamentale. Ce résultat est dû pour une large part au succès antérieur de l'expérience franco-soviétique Sigma (lancée en 1989) qui a permis de mettre en lumière l'excellence des équipes du CNES, du CNRS et du CEA sur les plans techniques et scientifiques dans le domaine de l'astronomie Gamma. Selon les règles du programme scientifique obligatoire, la fourniture de la plate-forme spatiale est de la responsabilité directe de l'ESA, alors que l'instrumentation scientifique est fournie par les agences nationales après sélection sur appel d'offres. Les équipes françaises se préparent à répondre à un tel appel lors de sa publication et proposeront alors une participation à la réalisation des deux instruments majeurs de la mission. Les retombées scientifiques escomptées concernent pour l'essentiel la physique des hautes énergies, les étoiles à neutrons, les trous noirs. La participation de la RKA prendra deux formes : l'exploitation scientifique de la mission ; la mise en orbite d'un satellite grâce à un lanceur Proton. Toutefois, compte tenu de l'échéance tardive (2001) du lancement, les représentants français ont fait valoir que la compatibilité technique avec Ariane devait être conservée aussi longtemps que possible.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bireau Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2285

**Rubrique :** Recherche

**Ministère interrogé :** enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juin 1993, page 1612

**Réponse publiée le :** 16 août 1993, page 2555